

LE PROJET ÉOLIEN PHASE PAR PHASE

Roanne



Les deux parcs éoliens des Noës et d'Urbise devraient produire leurs premiers gigawatts en 2022. Avant d'en arriver là, plusieurs phases sont incontournables : études de vent, études environnementales, demandes d'autorisation, enquête publique...

Sans oublier l'information et la concertation en continu auprès des élus et habitants. Le point sur le projet étape par étape.

Agglo



Sommaire

Naviguez dans les chapitres de cette page

Outils



Comment crée t-on un parc éolien ?

Pour configurer un parc éolien adapté au territoire, de longs mois d'études sont nécessaires. En mai 2017, des études environnementales ont été lancées, portant principalement sur la biodiversité, le paysage et l'acoustique. Toutes les espèces animales et végétales vivant sur chacun des deux sites ont été inventoriées, ainsi que tous les enjeux paysagers. D'autres études ont permis de vérifier le potentiel éolien des deux futurs parcs grâce à l'installation de mâts de mesure des vents. L'implantation, la taille et le nombre des éoliennes ont été décidés en fonction des résultats de ces études pour s'intégrer au mieux dans l'environnement tout en respectant les particularités du territoire.

Des projets concertés

avec les élus et les habitants

Dès 2015, un groupe de travail, regroupant les élus des communes concernées, a été constitué pour assurer le suivi et le pilotage des projets. Par ailleurs, Roannais Agglomération a souhaité mettre en place un dispositif complet d'information et de concertation à destination des citoyens. Au total, ce sont plus d'une centaine de réunions qui ont été menées depuis 2015. En septembre 2017, un porte-à-porte a été réalisé sur les deux zones d'étude. Au total, 60 personnes ont été contactées et 38 ont été rencontrées. Des ateliers thématiques ont également été proposés sur les deux communes, permettant aux habitants de suivre les avancées des projets et de se saisir des enjeux de l'éolien. Les discussions ont permis d'aboutir à la rédaction de « chartes de bon voisinage » régulant la bonne cohabitation entre les riverains et les futures éoliennes. Enfin, des lettres d'information ont été distribuées régulièrement à tous les habitants des communes concernées et voisines des projets.

Où en est-on aujourd'hui ?

Deux dossiers de demande d'autorisation sont en passe d'être déposés auprès des services de l'État pour instruction. Une enquête publique sera ensuite organisée dans les communes situées dans un rayon de six kilomètres autour de chaque projet afin de récolter les avis des habitants et des élus municipaux. Ce n'est qu'après cette période de consultation du public que le préfet de la Loire décidera d'autoriser ou non la construction des éoliennes.

Deux sites web pour deux fois plus d'informations

Deux sites internet, dédiés à chacun des futurs parcs éoliens, seront prochainement en ligne. Conçus par Roannais Agglomération, ils présentent en détail les projets, les porteurs, la démarche d'information et de concertation... Ils renferment un grand nombre d'informations spécifiques (résumé des études techniques et environnementales, cartes, photomontages...) comme générales sur l'éolien et la politique française de transition énergétique.

Les deux sites se veulent également interactifs. Les internautes peuvent transmettre leurs questions, remarques ou demandes d'informations complémentaires, via un formulaire de contact.



SIGNALER UNE ERREUR SUR CETTE PAGE

